

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE
Centre Communal d'Action Sociale

Date de la convocation :
08 avril 2026
Date de publication :
28 avril 2026
Administrateurs en fonction : 17
Présents : 14
Absents : 3
Procurations : 0

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 avril 2026

Etaient présents sous la présidence de M. Stéphane LEYENBERGER, Président

les Membres élus : Mme Catherine SCHNEIDER, Mme Christine ESTEVES, Mme Carine OBERLE, Mme Sandrine VIEVILLE, Mme Yolande AYDIN, Mme Monique SCHEFFLER-KLEIN, Mme Nadine SCHNITZLER,

les Membres nommés : M. Michel CRIQUI, Mme Anne-Marie SCHNELL, Mme Franca SIEFFERT, M. Aydin AKGUL, M. Daniel ARBOGAST, Mme Marianne UHRI,

Absents avec pouvoir : 0

Absents excusés : 3

Mme Béatrice STEFANIUK

Mme Carine OBERLE

M. Marc KALINOWSKI

Absents non excusés : 0

Délib n°06-2026 Installation du Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles, notamment son article L.123-6 et ses dispositions réglementaires, le conseil d'administration du CCAS doit être constitué à la suite du renouvellement du Conseil Municipal.

En application de l'article L.123-6, le maire est Président de droit du CCAS.

Ce même article prévoit que le conseil d'administration comprend en nombre égal des membres élus en son sein par le conseil municipal et des membres nommés par le maire.

Par délibération du 30 mars 2026, le conseil municipal a fixé à huit le nombre des membres élus, et par conséquent à huit le nombre des membres nommés.

Lors de cette séance, le conseil municipal a procédé à l'élection des huit membres appelés à siéger au conseil d'administration.

Les associations ont été informées du renouvellement du conseil d'administration. Par arrêté en date du 7 avril 2026, le maire, président du CCAS, a nommé les huit membres qualifiés.

Il est donc procédé à l'installation du conseil d'administration du CCAS.

Délibération

Aucune remarque n'étant formulée, il est pris acte de l'installation du Conseil d'Administration, présidé par le maire Stéphane LEYENBERGER, Président de droit, et composé de huit représentants du Conseil Municipal, élus en son sein, et de huit membres qualifiés, nommés par le Président.

Les membres élus par le Conseil Municipal :

- Mme Catherine SCHNEIDER
- Mme Carine OBERLE
- Mme Yolande AYDIN
- Mme Christine ESTEVES
- Mme Béatrice STEFANIUK
- Mme Sandrine VIEVILLE
- Mme Monique SCHEFFLER-KLEIN
- Mme Nadine SCHNITZLER

Les membres qualifiés nommés par le Président :

- M. Michel CRIQUI proposé par CARITAS Alsace – Réseau Secours Catholique en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- Mme Anne-Marie SCHNELL proposée par l'association Reliance Seniors Saverne en qualité de représentante des associations de personnes âgées et de personnes retraitées du département ;
- Mme Sabrina MILLETTI proposée par l'APEDI Alsace en qualité de représentante des associations de personnes handicapées du département ;
- Mme Franca SIEFFERT proposée par l'Union Départementale des Associations Familiales du Bas-Rhin en qualité de représentante des associations familiales ;
- M. Aydin AKGUL, Président de l'association Autisme Notre Combat en qualité de personne qualifiée participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune ;
- M. Daniel ARBOGAST, Président de l'association Moulin de l'Espoir, en qualité de personne qualifiée participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune
- Mme la Pasteure Marianne UHRI en qualité de personne qualifiée participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune ;
- M. le Curé Marc KALINOWSKI en qualité de personne qualifiée participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune ;

**Pour délibération conforme,
le 23 avril 2026**

**Le Président,
Stéphane LEYENBERGER**



A blue ink signature of Stéphane Leyenberger is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE' and 'VILLE DE SAVERNE' around a central emblem.

**Le Secrétaire de séance
Damien RIHOUX**



A blue ink signature of Damien Rihoux is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE' and 'VILLE DE SAVERNE' around a central emblem.

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE
Centre Communal d'Action Sociale

Date de la convocation :
08 avril 2026
Date de publication :
28 avril 2026
Administrateurs en fonction : 17
Présents : 14
Absents : 3
Procurations : 0

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 avril 2026**

Etaient présents sous la présidence de M. Stéphane LEYENBERGER, Président

les Membres élus : Mme Catherine SCHNEIDER, Mme Christine ESTEVES, Mme Carine OBERLE, Mme Sandrine VIEVILLE, Mme Yolande AYDIN, Mme Monique SCHEFFLER-KLEIN, Mme Nadine SCHNITZLER,

les Membres nommés : M. Michel CRIQUI, Mme Anne-Marie SCHNELL, Mme Franca SIEFFERT, M. Aydin AKGUL, M. Daniel ARBOGAST, Mme Marianne UHRI,

Absents avec pouvoir : 0

Absents excusés : 3

Mme Béatrice STEFANIUK

Mme Carine OBERLE

M. Marc KALINOWSKI

Absents non excusés : 0

Délib n°07-2026 Approbation du Procès-Verbal de la séance du 24/02/2026 (Annexe 1)

Le Procès-Verbal de la séance du 24/02/2026, dernière réunion du mandat précédent, a été diffusé à l'ensemble des membres du nouveau Conseil d'Administration.

Ce procès-verbal retrace fidèlement les échanges et décisions intervenus lors de ladite séance,

Des modifications peuvent être demandées par les membres du Conseil d'Administration, soit par écrit, soit oralement. Ces modifications seront mentionnées au Procès-Verbal de la séance suivante.

Il est demandé au Conseil d'Administration dans sa composition issue du nouveau mandat d'approuver le Procès-Verbal tel que présenté, pour valoir validation formelle des travaux du précédent Conseil.

Délibération

Aucune remarque n'étant formulée, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

**Pour délibération conforme,
le 23 avril 2026**

Le Président,
Stéphane LEYENBERGER



Le Secrétaire de séance
Damièn RIHOUX



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE
Centre Communal d'Action Sociale

Date de la convocation :
08 avril 2026
Date de publication :
28 avril 2026
Administrateurs en fonction : 17
Présents : 14
Absents : 3
Procurations : 0

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 avril 2026**

Étaient présents sous la présidence de M. Stéphane LEYENBERGER, Président

les Membres élus : Mme Catherine SCHNEIDER, Mme Christine ESTEVES, Mme Carine OBERLE, Mme Sandrine VIEVILLE, Mme Yolande AYDIN, Mme Monique SCHEFFLER-KLEIN, Mme Nadine SCHNITZLER,

les Membres nommés : M. Michel CRIQUI, Mme Anne-Marie SCHNELL, Mme Franca SIEFFERT, M. Aydin AKGUL, M. Daniel ARBOGAST, Mme Marianne UHRI,

Absents avec pouvoir : 0

Absents excusés : 3

Mme Béatrice STEFANIUK

Mme Carine OBERLE

M. Marc KALINOWSKI

Absents non excusés : 0

Délib n°08-2026 Élection du (de la) Vice-Président(e)

Selon l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'Administration, dès sa constitution, élit en son sein un(e) Vice-Président(e), qui préside en l'absence du Maire, Président de droit.

L'élection du ou de la Vice-Président(e) est réalisée par les membres du Conseil d'Administration, pour la durée de son mandat conformément au règlement intérieur du CCAS. La procédure de vote se déroule au scrutin secret s'il est demandé, et à la majorité des suffrages exprimés.

Il est procédé à l'élection du ou de la Vice-Président(e).

Délibération

Aucun membre n'ayant demandé le scrutin secret, le vote a lieu à main levée.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'élire Madame Catherine SCHNEIDER en qualité de Vice-Présidente, à l'unanimité.

**Pour délibération conforme,
le 23 avril 2026**

**Le Président,
Stéphane LEYENBERGER**



**Le Secrétaire de séance
Damien RIHOUX**



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE
Centre Communal d'Action Sociale

Date de la convocation :
08 avril 2026
Date de publication :
28 avril 2026
Administrateurs en fonction : 17
Présents : 14
Absents : 3
Procurations : 0

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 avril 2026**

Etaient présents sous la présidence de M. Stéphane LEYENBERGER, Président

les Membres élus : Mme Catherine SCHNEIDER, Mme Christine ESTEVES, Mme Carine OBERLE, Mme Sandrine VIEVILLE, Mme Yolande AYDIN, Mme Monique SCHEFFLER-KLEIN, Mme Nadine SCHNITZLER,

les Membres nommés : M. Michel CRIQUI, Mme Anne-Marie SCHNELL, Mme Franca SIEFFERT, M. Aydin AKGUL, M. Daniel ARBOGAST, Mme Marianne UHRI,

Absents avec pouvoir : 0

Absents excusés : 3

Absents non excusés : 0

Mme Béatrice STEFANIUK

Mme Carine OBERLE

M. Marc KALINOWSKI

Délib n°09-2026 Élection du (de la) Vice-Président(e) délégué(e)

Selon l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'Administration, dès sa constitution, élit en son sein un(e) Vice-Président(e) délégué(e) chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du Vice-Président.

L'élection du ou de la Vice-Président(e) délégué(e) est réalisée par les membres du Conseil d'Administration, pour la durée de son mandat. La procédure de vote se déroule au scrutin secret s'il est demandé, et à la majorité des suffrages exprimés

Il est procédé à l'élection du ou de la Vice-Président(e) délégué(e).

Délibération

Aucun membre n'ayant demandé le scrutin secret, le vote a lieu à main levée.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'élire Madame Yolande AYDIN en qualité de Vice-Présidente déléguée, à l'unanimité.

**Pour délibération conforme,
le 23 avril 2026**

**Le Président,
Stéphane LEYENBERGER**



**Le Secrétaire de séance
Damien RIHOUK**



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE
Centre Communal d'Action Sociale

Date de la convocation :
08 avril 2026
Date de publication :
28 avril 2026
Administrateurs en fonction : 17
Présents : 14
Absents : 3
Procurations : 0

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 avril 2026

Etaient présents sous la présidence de M. Stéphane LEYENBERGER, Président

les Membres élus : Mme Catherine SCHNEIDER, Mme Christine ESTEVES, Mme Carine OBERLE, Mme Sandrine VIEVILLE, Mme Yolande AYDIN, Mme Monique SCHEFFLER-KLEIN, Mme Nadine SCHNITZLER,

les Membres nommés : M. Michel CRIQUI, Mme Anne-Marie SCHNELL, Mme Franca SIEFFERT, M. Aydin AKGUL, M. Daniel ARBOGAST, Mme Marianne UHRI,

Absents avec pouvoir : 0

Absents excusés : 3

Absents non excusés : 0

Mme Béatrice STEFANIUK

Mme Carine OBERLE

M. Marc KALINOWSKI

Délib n°10-2026 Adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration (Annexe 2)

L'organisation et le fonctionnement du Conseil d'Administration du CCAS sont régis par le Code de l'action sociale et des familles et par le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter ce règlement intérieur.

Délibération

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour délibération conforme,
le 23 avril 2026

Le Président,
Stéphane LEYENBERGER

Le Secrétaire de séance
Damien RINOUX

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE
Centre Communal d'Action Sociale

Date de la convocation :
08 avril 2026
Date de publication :
28 avril 2026
Administrateurs en fonction : 17
Présents : 14
Absents : 3
Procurations : 0

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 avril 2026

Etaient présents sous la présidence de M. Stéphane LEYENBERGER, Président

les Membres élus : Mme Catherine SCHNEIDER, Mme Christine ESTEVES, Mme Carine OBERLE, Mme Sandrine VIEVILLE, Mme Yolande AYDIN, Mme Monique SCHEFFLER-KLEIN, Mme Nadine SCHNITZLER,

les Membres nommés : M. Michel CRIQUI, Mme Anne-Marie SCHNELL, Mme Franca SIEFFERT, M. Aydin AKGUL, M. Daniel ARBOGAST, Mme Marianne UHRI,

Absents avec pouvoir : 0

Absents excusés : 3

Mme Béatrice STEFANIUK

Mme Carine OBERLE

M. Marc KALINOWSKI

Absents non excusés : 0

Délib n°11-2026 Délégation de pouvoirs au Président

Vu l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à donner délégation de pouvoirs à son Président ;

Vu l'article R.123-22 du même code encadrant les décisions prises par le Président par délégation de son Conseil d'Administration ;

Le Conseil d'Administration décide de donner délégation de pouvoirs à son Président dans les matières suivantes :

- Attribution des prestations d'aide sociale facultatives dans les conditions définies par le règlement intérieur des aides facultatives du CCAS ;
- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 26 du code des marchés publics ;
- Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Conclusion de contrats d'assurance ;
- Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du centre d'action sociale et des services qu'il gère ;
- Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Exercice au nom du CCAS des actions en justice en première instance, à hauteur d'appel et au besoin de cassation, en demande et défense, par voie d'action ou par voie d'exception, en procédure d'urgence, en procédure de fond, devant les juridictions administratives ou judiciaires, répressives ou non répressives, devant le tribunal des conflits ;

- Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L264-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Il est demandé au Conseil d'Administration de délibérer sur ce point

Délibération

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide de donner délégation de pouvoirs au Président dans les conditions ci-dessus définies, à l'unanimité.

**Pour délibération conforme,
le 23 avril 2026**

**Le Président,
Stéphane LEYENBERGER**

The image shows a blue ink signature of Stéphane Leyenberger written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'CENTRE MUNICIPAL D'ACTION SOCIALE' and 'LA VILLE DE SAVERNE' around a central emblem.

**Le Secrétaire de séance,
Damien RIHOUX**

The image shows a blue ink signature of Damien Rioux written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'CENTRE MUNICIPAL D'ACTION SOCIALE' and 'LA VILLE DE SAVERNE' around a central emblem.

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE
Centre Communal d'Action Sociale

Date de la convocation :
08 avril 2026
Date de publication :
28 avril 2026
Administrateurs en fonction : 17
Présents : 14
Absents : 3
Procurations : 0

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 avril 2026**

Etaient présents sous la présidence de M. Stéphane LEYENBERGER, Président

les Membres élus : Mme Catherine SCHNEIDER, Mme Christine ESTEVES, Mme Carine OBERLE, Mme Sandrine VIEVILLE, Mme Yolande AYDIN, Mme Monique SCHEFFLER-KLEIN, Mme Nadine SCHNITZLER,

les Membres nommés : M. Michel CRIQUI, Mme Anne-Marie SCHNELL, Mme Franca SIEFFERT, M. Aydin AKGUL, M. Daniel ARBOGAST, Mme Marianne UHRI,

Absents avec pouvoir : 0

Absents excusés : 3

Mme Béatrice STEFANIUK

Mme Carine OBERLE

M. Marc KALINOWSKI

Absents non excusés : 0

Délib n°12-2026 Adoption du Règlement budgétaire et financier du CCAS (Annexe 3)

Le règlement budgétaire et financier est devenu obligatoire en 2023 avec le passage à la nomenclature comptable M57.

Celui-ci a pour objectif principal de clarifier et de rationaliser l'organisation financière et la présentation des comptes locaux.

Le présent règlement, adopté par le Conseil d'Administration du CCAS lors de la précédente mandature, le 11 avril 2023, doit être soumis à l'approbation du Conseil d'Administration à chaque renouvellement de mandature et sera actualisé en cas de besoin et en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'adopter le Règlement budgétaire et financier du CCAS, annexé à la présente délibération.

Délibération

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte le règlement budgétaire et financier du CCAS tel qu'annexé à la présente délibération, à l'unanimité.

Pour délibération conforme,
le 23 avril 2026

Le Président,
Stéphane LEYENBERGER



Le Secrétaire de séance
Damien RHOUX



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE
Centre Communal d'Action Sociale

Date de la convocation :
08 avril 2026
Date de publication :
28 avril 2026
Administrateurs en fonction : 17
Présents : 14
Absents : 3
Procurations : 0

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 avril 2026

Etaient présents sous la présidence de M. Stéphane LEYENBERGER, Président

les Membres élus : Mme Catherine SCHNEIDER, Mme Christine ESTEVES, Mme Carine OBERLE, Mme Sandrine VIEVILLE, Mme Yolande AYDIN, Mme Monique SCHEFFLER-KLEIN, Mme Nadine SCHNITZLER,

les Membres nommés : M. Michel CRIQUI, Mme Anne-Marie SCHNELL, Mme Franca SIEFFERT, M. Aydin AKGUL, M. Daniel ARBOGAST, Mme Marianne UHRI,

Absents avec pouvoir : 0

Absents excusés : 3

Mme Béatrice STEFANIUK

Mme Carine OBERLE

M. Marc KALINOWSKI

Absents non excusés : 0

Délib n°13-2026 Vote du Budget Primitif 2026

En 2026 le CCAS poursuivra ses efforts pour maintenir une offre de service de qualité déclinée comme suit :

- Une action sociale « socle » intégrant :
 - L'accueil et le secrétariat
 - Le point d'information du demandeur de logement social
 - L'accompagnement social polyvalent
 - Les aides sociales légales
 - Les aides sociales facultatives
 - La collecte de la Banque alimentaire
 - La mise à l'abri de publics en grande précarité
- La gestion locative de la résidence des Marronniers
- Les subventions aux associations
- La fête des Lumières de la solidarité
- Les actions en faveur des seniors et des aidants
- La promotion de la santé mentale
- L'inclusion des personnes en situation de handicap
- Le Programme de Réussite Educative

Pour mettre en œuvre l'ensemble de ces missions en 2026, il est proposé un budget de fonctionnement de 746 428 € en baisse de 4.52%, soit -35 372 €, par rapport au budget prévisionnel de 2025.

BUDGET PREVISIONNEL 2026

I La section de fonctionnement

Présentation par chapitres

DEPENSES	BP 2025	BP 2026	Variation
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	261 065.00	260 778.00	-0.11%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	425 200.00	394 200.00	-7.29%
042 OP ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	10 000.00	7 500.00	-25.00%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	84 300.00	80 150.00	-4.92%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0.00	1 400.00	N/A (création dépense)
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	1 235.00	2 400.00	+94.33%
TOTAL FONCTIONNEMENT	781 800.00	746 428.00	-4.52%

RECETTES	BP 2025	BP 2026	Variations
042 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	0.00	0.00	0%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	9 000.00	9 000	0%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	422 700.00	98 388.00	-73.72%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	347 400.00	637 800.00	+83.59%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000.00	1 000.00	-50.00%
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	700.00	240.00	-65.71%
TOTAL FONCTIONNEMENT	781 800.00	746 428.00	-4.52%

Présentation par activités

DEPENSES	BP 2025	BP 2026	Variation
ADMINISTRATION GENERALE	303 640.00	295 240.00	-2.77%
ACTION SOLIDARITE	79 355.00	78 510.00	-1.06%
ACTION SANTE	4 800.00	6 400.00	+33.33%
BOUTIQUE ALIMENTAIRE	40 000.00	40 000.00	0%
MARRONNIERS	253 555.00	229 868.00	-9.34%
LOGEMENTS TEMPORAIRES ET D'URGENCE	8 050.00	5 900.00	-26.71%
QUARTIER PRIORITAIRE (PRE)	92 350.00	90 510.00	-1.99%

RECETTES	BP 2025	BP2026	Variation
ADMINISTRATION GENERALE	325 700.00	291 000.00	-10.65%
ACTION SOLIDARITE	9 900.00	10 600.00	+7.07%
ACTION SANTE	5 100.00	5 000.00	-7.96%
BOUTIQUE ALIMENTAIRE	0.00	0.00	0%
MARRONNIERS	355 000.00	356 000.00	+0.28%
LOGEMENTS TEMPORAIRES ET D'URGENCE	13 800.00	11 578.00	-16.10%
QUARTIER PRIORITAIRE (PRE)	72 300.00	72 250.00	-0.07%

Administration générale :

- La baisse prévisionnelle de dépenses de 8 400 € est liée aux salaires (-5 000 €), aux dotations aux immobilisations corporelles (-2500 €) et autres honoraires (- 1000 €)
- La baisse prévisionnelle de recettes de 34 700 € est liée à la subvention d'équilibre de la Ville (-35 000 €)

Action solidarité

Les prévisions sont ici stables avec de très légères baisses de l'ordre de 845 € en dépenses et de 700 € en recettes.

Action santé

- La hausse prévisionnelle de 1 600 € de dépenses permettra d'étoffer encore le programme d'actions de promotion de la santé mentale porté par le CLSM
- La faible baisse de 500 € en recettes consiste en un léger réajustement

Boutique alimentaire

Maintien prévisionnel de la subvention annuelle de 40 000 €.

Marronniers

- Les dépenses prévisionnelles liées à la résidence des Marronniers sont en baisse d'environ 23 700 € pour les raisons suivantes :
 - o principales baisses : personnel affecté (-26 000 €), chauffage (-16 000 €), peintures et sols (-4 000 €), électricité (- 2000 €),
 - o principales hausses : prestation nettoyage (+12 200 €), assurance locaux (+6 200 €), créances éteintes et annulations de titres (+4 400 €), redevance Alsace Habitat, (+1 000 €)
- La très légère hausse prévisionnelle de recettes de 1 000 € est liée aux redevances d'occupation.

Logements temporaires et d'urgence

- La baisse prévisionnelle des dépenses de 2 150 € est liée aux charges (-1 000 €), petits travaux et équipements (-900 €), et redevance d'enlèvement des ordures ménagères (-250 €)
- La baisse prévisionnelle des recettes de 2 222 € est liée aux dotations de l'Etat (-1 862 €) et aux redevances perçues (-600 €), baisse très légèrement compensée par une hausse des reprises sur dépréciations des actifs circulants (+240 €)

Programme de Réussite Educative

- La baisse prévisionnelle des dépenses de 1 840 € est liée à léger réajustement entre salaires et services extérieurs
- Le prévisionnel des recettes reste stable.

II. La section d'investissement

DEPENSES	BP 2025	BP 2026	Variation
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	6 000.00	6 000.00	0%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	25 000.00	22 683.83	-9.26%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 942.91	19 800.00	-17.31%
040 OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0.00	0.00	0%
TOTAL INVESTISSEMENT	54 942.91	48 483.83	-11.76%

Nos investissements seront financés par nos dotations aux amortissements et le report du résultat de 2025. Notre budget d'investissement disponible s'élève à 48 483.83 €.

- Le chapitre 16 concerne les cautions rendues aux locataires sortants
- Les sommes affectées aux chapitres 204 et 21 consistent en des réserves disponibles. Les dépenses inscrites au chapitre 21 porteront sur le rééquipement de logements aux Marronniers, temporaires et d'urgence.

RECETTES	BP 2025	BP 2026	Variation
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	38 942.91	33 983.83	-12.73%
10 F.C.T.V.A		1 000.00	N/A (création dépense)
040 OP ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	10 000.00	7 500.00	-25.00%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	6 000.00	6 000.00	0%
TOTAL INVESTISSEMENT (avec report)	54 942.91	48 483.83	-11.76%

- Le report de résultat d'investissement 2025 est de 33 983.83 €.
- Le FCTVA (Fonds de Compensation pour la TVA) permet de récupérer la TVA payée sur les investissements réalisés.
- L'ordre de transfert entre sections correspond aux diverses dotations aux amortissements suite à travaux et achats de matériels, mobiliers et électroménagers.

III. Vue d'ensemble du budget primitif

Notre budget global s'élève à 794 911.83 € avec :

- Une section de fonctionnement de 746 428.00 €
- Une section d'investissement de 48 483.83 €

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	746 428.00	746 428.00
	002 Solde d'exécution de la section fonctionnement reporté	0	0
	Total de la section fonctionnement (R.A.R + Résultat + Crédits votés)	746 428.00	746 428.00
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	48 483.83	14 500.00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	33 983.83
	Restes à réaliser (R.A.R) de l'exercice précédent	0	0
	Total de la section d'investissement (R.A.R + Résultat + Crédits votés)	48 483.83	48 483.83
Total du Budget		794 911.83	794 911.83

Ce budget est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

Délibération

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget du CCAS, voté par chapitre, pour un montant total de **794 911,83 €**, réparti comme suit :

- **48 483,83 €** en section d'investissement ;
- **746 428,00 €** en section de fonctionnement.

Pour délibération conforme,
le 23 avril 2026

Le Président,
Stéphane LEYENBERGER



Le Secrétaire de séance
Damien RIBOUX



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE
Centre Communal d'Action Sociale

Date de la convocation :
08 avril 2026
Date de publication :
28 avril 2026
Administrateurs en fonction : 17
Présents : 14
Absents : 3
Procurations : 0

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 avril 2026

Etaient présents sous la présidence de M. Stéphane LEYENBERGER, Président

les Membres élus : Mme Catherine SCHNEIDER, Mme Christine ESTEVES, Mme Carine OBERLE, Mme Sandrine VIEVILLE, Mme Yolande AYDIN, Mme Monique SCHEFFLER-KLEIN, Mme Nadine SCHNITZLER,

les Membres nommés : M. Michel CRIQUI, Mme Anne-Marie SCHNELL, Mme Franca SIEFFERT, M. Aydin AKGUL, M. Daniel ARBOGAST, Mme Marianne UHRI,

Absents avec pouvoir : 0

Absents excusés : 3

Mme Béatrice STEFANIUK

Mme Carine OBERLE

M. Marc KALINOWSKI

Absents non excusés : 0

Délib n°14-2026 Subvention Association Le Moulin de l'Espoir

L'association « Le Moulin de l'Espoir » développe localement deux actions complémentaires : une épicerie sociale et un vestiaire.

L'épicerie sociale, en activité depuis 2005, accompagne des ménages orientés par des travailleurs sociaux afin de leur permettre de réduire leurs dépenses alimentaires et de bénéficier d'un accompagnement éducatif (suivi individuel et ateliers collectifs). En 2025, 201 ménages (466 personnes) en ont bénéficié, pour un total de 2 677 passages. Les approvisionnements, en hausse, proviennent principalement de la Banque Alimentaire, des collectes en grandes surfaces, de dons et d'achats complémentaires.

La valeur des dons est estimée à 73 517 € (contre 63 927 € en 2024). L'activité repose sur l'engagement d'une trentaine de bénévoles aux côtés de deux salariées. En parallèle, 28 ateliers collectifs ont réuni 161 bénéficiaires, contribuant à l'acquisition de compétences et au renforcement du lien social.

Le vestiaire, ouvert depuis 2022 à un public élargi, fonctionne grâce à une quinzaine de bénévoles. En 2025, il a accueilli 2 600 acheteurs lors de 137 ouvertures et permis d'aider 79 personnes en situation de précarité. Son activité est en progression constante et génère un excédent financier.

Sur le plan financier, l'association fait face à une augmentation du coût des denrées (+8,9 % entre 2024 et 2025), malgré une légère hausse des participations des bénéficiaires. L'excédent du vestiaire (8 817 €) permet de compenser en partie le déficit de l'épicerie, aboutissant à un résultat 2025 global légèrement positif (185,39

€), insuffisant toutefois pour résorber les déficits antérieurs. Par ailleurs, des investissements en équipements frigorifiques restent à prévoir à court terme.

Dans ce contexte, l'association sollicite le renouvellement, voire la revalorisation, de la subvention accordée en 2025.

Conformément à la délibération du Conseil d'Administration du 29 juin 2010, une convention de co-production a été signée entre le CCAS de Saverne et l'épicerie sociale gérée par l'association « Le Moulin de l'Espoir ».

L'article 5 de ladite convention précise que ce montant doit être soumis au vote du Conseil d'Administration au cours du 1er semestre de l'année et arrête le calendrier des mandatements comme suit :

- versement de 70 % du montant accordé, courant du 1er semestre de l'année
- versement du solde des 30% restant, à la fin du second semestre et à réception de tous les documents réclamés dans la convention de co-production et validés par les services.

Il est proposé d'accorder une subvention de 40 000 €.

Il est demandé au Conseil d'Administration de délibérer.

Délibération

Monsieur Daniel ARBOGAST quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention de 40 000 € à l'association *Le Moulin de l'Espoir*, selon les modalités suivantes :

- versement de 70 % du montant au cours du premier semestre ;
- versement du solde de 30 %, au cours du second semestre, après réception et validation des documents prévus par la convention de co-production.

La décision est adoptée à l'unanimité.

**Pour délibération conforme,
le 23 avril 2026**

**Le Président,
Stéphane LEYENBERGER**

The block contains a blue ink signature of Stéphane Leyenberger and a circular official stamp. The stamp features the coat of arms of Saverne and the text "CENTRE COMMUN D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SAVERNE".

**Le Secrétaire de séance 1
Damien RIHOUX**

The block contains a blue ink signature of Damien Rihoux and a circular official stamp. The stamp features the coat of arms of Saverne and the text "CENTRE COMMUN D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SAVERNE".